



COMPTE RENDU

Comité Technique de Réseau MARINE

AMIANTE : ON FAIT QUOI ALORS ?

Un Comité Technique de Réseau Marine extraordinaire s'est tenu le 23 février 2016 sous la présidence du vice-amiral d'escadre Christophe PRAZUCK, Directeur du Personnel Militaire de la Marine, représentant du chef d'État-Major de la Marine.

Dans ses déclarations liminaires (ci-jointes), FO DEFENSE a démontré son niveau de compétence sur les sujets qui étaient à l'ordre du jour.

La délégation FO DEFENSE était non seulement composée de vos élus mais également de deux experts FO qui ont apporté une plus-value significative à cette instance.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des déclarations liminaires, le directeur du personnel militaire de la Marine a débuté ce CTR en indiquant que la Marine allait recruter 80 personnels alors qu'à la base elle ne réclamait que 65 postes. Il nous indiquait ainsi la volonté de la Marine à assurer un tuilage de compétences pour assurer une continuité du service.

ORDRE DU JOUR

- Instruction EMM relative aux mesures de prévention face aux risques d'exposition à l'amiante présente dans les matériels, équipements et pièces de rechange.
- Création d'une antenne de l'École des Mousses à Cherbourg.
- Atelier plongée/brassières de la base navale de Cherbourg.

+ L'amiante

Le principal sujet de ce comité technique avait pour but l'étude d'une instruction EMM relative aux mesures de prévention face aux risques d'exposition à l'amiante présente dans les pièces de rechanges et divers équipements utilisés pour le MCO naval.

L'instruction 3535 du 24 avril 2015 du ministère de la Défense est à l'origine de la mise en place de cette nouvelle instruction.

Elle doit permettre la création d'un support d'aide au mode opératoire lors des opérations de maintenance et de stockage des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA).

Commentaires FO DEFENSE

FO a souligné plusieurs points qui demandent une analyse complémentaire. Notre expert FO a fait les remarques suivantes :

- Le texte n'est pas assez clair sur la désignation des acteurs des interventions sur MCA, dans le cadre de la MCO navale.
- Les notions d'entreprises extérieures et d'organismes extérieurs se chevauchent et engendrent une confusion certaine.

- La situation que crée le décret du 29 juin 2015 quant à la différence entre la VLEP et le 1^{er} niveau d'empoussièrement est très défavorable aux agents, dans la mesure où les textes de 2013 (qui auraient dû être effectifs au 1^{er} juillet 2015) prévoyaient des conditions de sécurité nettement supérieures à ce qu'elles sont dans le texte provisoire. Malgré les affirmations du directeur du SSF, nous avons signalé qu'aucune mesure de libération de poste de travail sur MCA n'est mise en place dans ce cadre.
- Dans la mesure où chacun sait que des MCA sont stockés dans les magasins de la Marine. Que certains de ces MCA étant « non identifiables, non dérogés et inutiles », il faut rechercher et éliminer ces pièces.

L'amiral PRAZUCK a demandé que soit inscrite une mention sur cette gestion des stocks dans le corps même du texte.

FO souligne qu'il lui est insupportable de savoir que des jeunes puissent être impactés par ce fléau !

+ Création d'une antenne de l'école des mousses à Querqueville

L'école des mousses a été autorisée à augmenter sa capacité d'accueil suite à une décision ministérielle de 2015. Elle passera d'une capacité 180 à 220 mousses.

La Marine a choisi de créer une antenne de l'école des mousses sur le site des écoles de Querqueville pour répondre à ses besoins.

Le site des écoles de Querqueville étant spécialisé dans le domaine de la restauration, les besoins en main d'œuvres qualifiés dans ce domaine permettra aux jeunes en difficulté de bénéficier d'une deuxième chance et d'une formation qualifiante.

Cette préparation à aborder un premier engagement se décomposera en deux périodes : une formation générale d'une durée de 7 mois puis 3 mois de formation professionnelle.

L'école des mousses brestoise assurera le pilotage fonctionnel et organisationnel ainsi que la gestion RH des deux écoles.

La création de cette école créera 3 postes de professeurs détachés de l'éducation nationale et 9 postes de surveillants à mi-temps. La gestion des personnels civils se fera depuis le CIN de Brest
FO est très favorable à l'ouverture de cette école, aussi bien pour les jeunes en difficultés que pour la création d'emplois inhérents à cette nouvelle structure.

Commentaires FO DEFENSE

Notre expert FO, au vu des restructurations sur Cherbourg, s'interroge sur la question du soutien tant logistique qu'humain que demandera une telle école à Cherbourg.

Le DPMM a répondu à notre expert qu'une concertation entre les différents services avait été réalisée.

L'étude menée par les différents protagonistes qui se sont réunis assez régulièrement, n'a pas souligné de problème majeur dans l'étude de faisabilité et de charge de travail.

L'expert FO rappelle cependant que la capacité totale d'accueil en matière de restauration cherbourgeoise est atteinte.

Le soutien en matière de roulage va être difficile suite à des départs en retraite de conducteurs. Le service habillement passera de 4 à 2 personnes, ce qui reste bien en deçà des actuels besoins du terrain.

Une augmentation de la charge de travail due à l'école est à prévoir.

FO et vos élus seront très vigilants sur ce dossier qui reste cependant un très bel investissement humain pour Cherbourg.

Atelier plongée et brassière de Cherbourg

« L'atelier plongée brassières de Cherbourg sera maintenu » nous a affirmé le directeur du SLM, propos confirmés par le DPMM.

Cependant, cet atelier sera à terme composé de trois personnels au lieu de cinq aujourd'hui.

Cela signifie qu'il va falloir faire aussi bien avec moins de personnel...

Le directeur central du SSF souligne que le plan de charge est assez conséquent et qu'il n'est pas prévu de baisse de production.

Commentaires FO DEFENSE

On recrute 2 jeunes agents, on investit une somme d'argent et de temps conséquents pour leurs formations puis, au moment où ils sont opérationnels, on leur demande d'aller voir ailleurs si l'herbe est plus verte... FO dénonce une fois de plus la gestion chaotique en matière de RH où il faut « déshabiller Pierre pour habiller Paul » afin de pallier aux difficultés d'un autre service, en l'occurrence celui des bassins qui lui aussi a besoin de recrutement pour répondre aux besoins opérationnels immédiats et des départs qui n'ont pas été anticipés.

Que se passera-t-il quand l'incendie se sera propagé à l'ensemble de l'institution ?

Cette gestion de personnel prévoyant un tuilage, si elle était judicieuse initialement dans le but de répondre à la mission et en restant à cinq personnels dans cet atelier, est remise en cause aujourd'hui.

La Marine nous a affirmé que l'atelier APB serait maintenu à trois personnes. FO a pris acte en revendiquant un effectif de cinq personnes, comme argumenté précédemment.

Par ailleurs, il n'en demeure pas moins que pour la Marine à Cherbourg, la facture de 2016 est encore très lourde avec 19 postes supprimés au sein de l'EFM...

